

Plan de cours

► Informations générales

Cours

Sigle et section	PSY-7414-M
Titre	Évaluation neuropsychologique adulte/aîné
Nombre de crédits	3
Trimestre et année	Hiver 2026
Horaire	Mercredi 8h30 à 11h30 ** Vous trouverez le local dans votre Centre étudiant ou dans votre Centre corps professoral. Cette information est <u>confidentielle</u> et ne doit pas apparaître sur le plan de cours.
Mode de formation¹	En présentiel
Site StudiUM disponible	Oui

Description courte et préalables disponibles ici : <https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/>

¹Les cours hybrides, multimodaux et entièrement en ligne doivent obligatoirement avoir été approuvés par la direction du Département de psychologie avant la soumission du plan de cours.

Personnes enseignantes

Nom et titre	Marie-Pier Côté, candidate au Ph.D. R/I en neuropsychologie clinique
Coordonnées	marie-pier.cote.6@umontreal.ca
Disponibilités	Présence hebdomadaire en classe ou sur rendez-vous
Nom et titre	Charles Lepage, candidat au Ph.D. R/I en neuropsychologie clinique
Coordonnées	charles.lepage@umontreal.ca
Disponibilités	Présence ponctuelle en classe ou sur rendez-vous

Auxiliaires d'enseignement

Nom	Jade Desrosiers, candidate au Ph.D. R/I en neuropsychologie clinique
Coordonnées	jade.desrosiers.1@umontreal.ca
Nom	MiaClaude Massicotte, candidate au Ph.D. R/I en neuropsychologie clinique
Coordonnées	miaclaude.massicotte@umontreal.ca
Disponibilités	Via les forums sur StudiUM, par courriel ou sur rendez-vous

Plan de cours

▶ Apprentissages visés

Objectifs généraux

Se familiariser avec la démarche d'évaluation neuropsychologique auprès d'une clientèle adulte et aînée.

Objectifs spécifiques

- Développer les connaissances théoriques et psychométriques au sujet des principales méthodes d'évaluation des fonctions cognitives ;
- Développer les habiletés pratiques d'administration, de correction et d'interprétation des principaux outils neuropsychologiques ;
- Se familiariser avec la collecte d'informations pertinentes lors de l'entrevue clinique d'anamnèse ;
- Développer la capacité à analyser les résultats des épreuves neuropsychologiques et à les mettre en relation avec le tableau clinique attendu de divers syndromes de l'âge adulte ou du vieillissement ;
- Se familiariser avec la formulation et la révision d'hypothèses diagnostiques ;
- Se familiariser avec la rédaction d'un rapport d'évaluation neuropsychologique.

Compétences développées

Ce cours contribue au développement des compétences suivantes, telles que décrites par l'Ordre des psychologues du Québec :

Évaluation

- Choisir les meilleures méthodes d'évaluation neuropsychologiques et les appliquer de manière standardisée ;
- Recueillir efficacement l'information en tenant compte des différents facteurs d'influence pertinents à la problématique du client ;
- Formuler le motif de consultation et les objectifs d'évaluation ;
- Réaliser des évaluations neuropsychologiques et comprendre les divers facteurs pouvant influencer et expliquer les résultats ;
- Formuler des hypothèses diagnostiques ;
- Rédiger un rapport d'évaluation.

Recherche

- Utiliser son sens critique pour interpréter les données de la recherche applicables aux compétences d'évaluation (p. ex., choix des normes).

Éthique et déontologie

- Intégrer les préoccupations éthiques et déontologiques inhérentes à la pratique de la neuropsychologie clinique auprès d'une clientèle adulte et aînée.

Méthodes pédagogiques utilisées

Cours magistraux, conférences, lectures, ateliers pratiques, vignettes cliniques et discussions de cas.

Plan de cours

► Calendrier

Séances et dates	Contenus	Activités/évaluations	Lectures et travail personnel
Cours 1 2026-01-07	Présentation du plan de cours Introduction à l'évaluation neuropsychologique		Lezak et al. (2012), chap. 1-2, 5
Cours 2 2026-01-14	Évaluation des fonctions intellectuelles	Atelier pratique	Lezak et al. (2012), chap. 15, 17
Cours 3 2026-01-21	Psychométrie et pratique basée sur les données probantes <i>Dr. Jean-Pierre Chartrand, Ph.D., neuropsychologue</i> Principes de rédaction de rapport		Lezak et al. (2012), chap. 6
Congé de cours 2026-01-28		Remise et visionnement des présentations orales	
Cours 4 2026-02-04	Évaluation des fonctions attentionnelles et exécutives		Lezak et al. (2012), chap. 9, 16
Cours 5 2026-02-11	Évaluation des fonctions mnésiques et langagières		Lezak et al. (2012), chap. 11-13
Cours 6 2026-02-18	Évaluation des fonctions visuoperceptives, visuospatiales et praxiques <i>Jade Desrosiers, cand. Ph.D., doctorante en neuropsychologie clinique</i>		Lezak et al. (2012), chap. 10, 14
Cours 7 2026-02-25	Évaluation neuropsychologique du vieillissement normal et pathologique <i>Conférencier à déterminer</i>	Dépôt des rétroactions sur les présentations orales	Lezak et al. (2012), chap. 7
Semaine d'activités libres 2026-03-04			

Plan de cours

Cours 8 2026-03-11		Examen théorique : contenu du cours et rédaction de rapport	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Cours 9 2026-03-18	Révision des tests et des principes d'évaluation	Atelier pratique	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Cours 10 2026-03-25	Discussions de cas cliniques		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Cours 11 2026-04-01	Évaluation de l'aptitude à administrer ses biens et s'occuper de sa personne <i>Dre Valérie Bédirian, Ph.D., neuropsychologue</i>		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Cours 12 2026-04-08	Fidélité et validité, neuropsychologie transculturelle, aspects psychosociaux de l'évaluation <i>Dr. Stephan Kennepohl, Ph.D., neuropsychologue</i>		Lezak et al. (2012), chap. 4, 8, 20
Cours 13 2026-04-15		Examen pratique : administration de tests	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Note : Les 3 et 6 avril 2026 sont des jours fériés.

Plan de cours

► Évaluations

Moyen	Critères d'évaluation sommaires	Date de remise	Pondération
Présentation orale	<p>Présentation d'un test neuropsychologique en équipe (3 ou 4 étudiants) qui inclura les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les caractéristiques psychométriques, les directives d'administration (incluant une démonstration), de correction et de cotation ; - Les principales fonctions cognitives évaluées par le test ; - L'interprétation clinique et la présentation des résultats aux tests (comme dans un rapport neuropsychologique) en illustrant la présentation clinique attendue d'un syndrome neuropsychologique. <p>Chaque équipe se verra attribuer un test neuropsychologique lors du premier cours. La durée de la présentation est de 20 minutes maximum. Les équipes devront enregistrer leur présentation (PPT narré ou medium électronique semblable) et la téléverser au plus tard le 27 janvier à 23h59. Les présentations seront ensuite rendues disponibles à tout le monde. Bien que les étudiants puissent visionner les présentations de leurs collègues à tout moment entre le 28 janvier et le 25 février, le cours du 28 janvier sera levé afin de laisser du temps à tous les étudiants pour visionner les présentations orales enregistrées.</p> <p>Ce travail permettra de développer les connaissances théoriques, psychométriques et pratiques reliées aux tests neuropsychologiques.</p>	2026-01-27	25%
Participation	<p>Entre le 28 janvier et le 25 février, chaque étudiant visionnera toutes les présentations orales enregistrées et rédigera une courte rétroaction de deux ou trois phrases pour chacune d'entre elles. Chaque rétroaction doit inclure <u>au moins</u> une question. Les rétroactions devront être déposées sur StudiUM au plus tard le 25 février.</p>	2026-02-25	10%

Plan de cours

Examen en classe	Cette activité a pour objectif de permettre aux étudiants de développer leurs connaissances et leurs compétences d'analyse de la présentation clinique de divers syndromes neuropsychologiques, de cotation, d'interprétation et de rédaction des sections d'un rapport neuropsychologique.	2026-03-11	30%
Examen en classe	Administration de quatre tests neuropsychologiques dans une situation simulant une évaluation neuropsychologique. Cet examen pratique permettra à l'étudiant de développer ses connaissances pratiques des outils d'évaluation et ses compétences d'administration.	2026-04-15	35%

Plan de cours

Consignes et règles pour les évaluations

Lieu de dépôt des travaux	Sur StudiUM. Les diapositives finales de la présentation orale devront être déposées en format numérique au plus tard 48h avant la date de la présentation. Une copie en format papier devra aussi être remise le jour même. La question de participation devra également être déposée sur la plateforme avant la date limite.
Matériel autorisé aux examens	Examen pratique : Protocoles, planche à pince, stylo, chronomètre.

► Ressources

Ressources bibliographiques et matériel

Documents	Divers documents en lien avec les thématiques abordées seront déposés sur StudiUM au cours du trimestre.
Ouvrage principal recommandé	Lezak, M. D., Howieson, D. B., Bigler, E. D., & Tranel, D. (2012). <i>Neuropsychological assessment (5th Ed.)</i> . Oxford University Press.
Autres ouvrages recommandés	Sherman E., Tan J. & Hrabok M. (2023). <i>A Compendium of Neuropsychological Tests: Fundamentals of Neuropsychological Assessment and Test Reviews for Clinical Practice (4th Ed.)</i> . Oxford University Press. Amieva, H., Azouvi, P., Barbeau, E. & Collette F. (2023). <i>Traité de neuropsychologie clinique de l'adulte Tome 1 - Évaluation</i> . De Boeck-Solal : Paris.
Batteries de tests	Tout le matériel nécessaire à l'administration des tests neuropsychologiques sera accessible aux étudiants aux testothèques de la Clinique universitaire de psychologie (Pavillon Marie-Victorin, pour les étudiants du Ph.D. R/I) et de la Clinique satellite de neuropsychologie (Pavillon Guy-Joron, pour les étudiants du D.Psy.).

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des formations sur la recherche et l'utilisation de logiciels, et d'autres services des bibliothécaires disciplinaires ici : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie> . Vous trouverez aussi un modèle de la **page de présentation officielle d'un travail** au Département de psychologie.

Plan de cours

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Consignes et règles concernant les évaluations

Absence à une évaluation

La personne étudiante qui s'absente à un **examen**, un **quizz** ou un **cours pour lequel la participation est évaluée** doit présenter une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept (7) jours suivant l'absence** via le formulaire CHE_Absence_Evaluation dans Synchro (Centre étudiant). La pièce justificative ne doit pas être transmise à l'enseignant(e) du cours.

Si le motif est jugé valable par le Département, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations, préférablement du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé. Les examens différés ont lieu à dates fixes, environ trois ou quatre semaines après la fin du trimestre.

Une absence non-justifiée à un examen intra ou final emmène la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisées à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Retard pour la remise des travaux

La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande **à l'intérieur des cinq (5) jours suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE_Delai_remise_travail dans le Centre étudiant. La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours.

La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une **pénalité de 3% de la note maximale possible pour cette évaluation par jour de calendrier**. Un retard de **plus de cinq (5) jours de calendrier entraîne une note de zéro (0)** pour le travail si la demande de délai n'a pas été faite à temps, ou si le motif est jugé non recevable par le Département.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Qualité de la langue

Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée (p. ex. fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, etc.).

Plan de cours

Seuil de réussite exigé dans un cours

Cours avec barème littéral : Premier cycle : 50% (D) et Cycles supérieurs : 60% (C)
Cours avec barème succès ou échec (S/E) : À noter que l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.
(*) Voir barème de notation à la fin du présent document.

Dates importantes

Modification de l'inscription (sans frais) **2026-01-22**

Date limite d'abandon (avec frais) **2026-03-13**

Évaluation de l'enseignement

Avant l'examen final, vous recevrez un courriel vous invitant à donner votre rétroaction quant à l'enseignement. Cette rétroaction se veut constructive et les commentaires doivent être respectueux. Il est à noter que les enseignant(e)s lisent les commentaires concernant leur cours.

Vous êtes fortement invité(e) à prendre connaissance du [Code de vie du Département de psychologie](#).

Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

Mesures

d'accommodement

- Le [SPESH](#) est l'instance qui accorde les accommodements après étude du dossier de l'étudiant(e) qui en a fait la demande.
- Le [SAFIRE](#) est l'instance qui organise les examens des PESH (ainsi que les examens différés) qui sont effectués en classe et qui sont d'une durée d'une heure ou plus.

IMPORTANT : Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SPESH, la personne étudiante est responsable de faire sa demande dans les délais prescrits pour que les mesures d'accommodements liés aux examens soient organisées par SAFIRE.

Note : Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SPESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Le formulaire de demande en ligne du SAFIRE doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives.

Tout retard entraînera automatiquement le refus de la demande.

**** AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie ****

Plan de cours

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est pas autorisé.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours.

L'étudiant(e) est responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné, dont l'identité aura été communiquée à l'enseignant(e) du cours.

Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements.

Dans tous les cas, y compris si vous bénéficiez d'un accommodement accordé par le SPESH lié à l'enregistrement des cours, **vous devez obligatoirement compléter et faire signer le formulaire d'autorisation** par l'enseignant(e) pour être autorisé(e) à faire l'enregistrement. Vous trouverez le formulaire [ICI](#), ainsi que sur les WikiPsy des étudiants et des enseignants du Département de psychologie.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Tous les ateliers des Services à la vie étudiante

<https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

Aide en français

<https://français.umontreal.ca/soutiller-en-français/guides-et-outils-pratiques/>

Aide à l'apprentissage

<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide)

<https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM

<https://bib.umontreal.ca/services>

(suite – page suivante)

Plan de cours

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat. La personne étudiante a la responsabilité de connaître les règlements universitaires.

Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(1er cycle\)](#)

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(cycles supérieurs\)](#)

Directives sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) à l'Université de Montréal

[Directive UdeM - Utilisation de l'intelligence artificielle](#)

Sauf avis contraire, les personnes étudiantes doivent tenir pour acquis que **l'utilisation de l'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée** pour la production des travaux, examens, rapports, ou tout autre type d'évaluation et pourrait être reconnue comme étant une fraude ou du plagiat. Les personnes étudiantes pourraient être tenues d'expliquer le processus de réalisation de leurs travaux.

Tout sur l'intégrité, la fraude, et le plagiat

<http://integrite.umontreal.ca/>

Propriété intellectuelle Notes de cours et autre matériel pédagogique

À titre de rappel, le Département de psychologie tient à souligner qu'il est formellement interdit de reproduire, distribuer ou publier tout matériel pédagogique (p. ex. notes de cours, exemples de travaux, préparations aux examens, etc.) produit par une personne enseignante, superviseure ou auxiliaire d'enseignement, ou tout ce qui a trait aux évaluations dans les cours. Par exemple, le matériel pédagogique ne doit jamais être partagé sur des sites tels que Studocu ou autres sites internet du même genre.

Code de vie du Département de psychologie et Respect de la personne

À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.

En outre, le Département de psychologie, en collaboration avec ses Associations étudiantes, s'est doté d'un [Code de vie](#). Le code de conduite vise à se doter de principes qui devraient guider les interactions entre les individus. Il a pour objectif premier de favoriser un climat et milieu propice aux études et au travail. Le code est organisé autour des trois principes directeurs suivants :

- 1) Respect envers les personnes et les lieux
- 2) Assumer ses responsabilités
- 3) Faire preuve d'ouverture d'esprits, d'autocritique et de tolérance

Il est attendu que ce code de conduite soit lu et respecté par toutes les personnes de la communauté départementale (personnes étudiantes, enseignantes et employées).

Plan de cours

Politique universitaire

Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme

Bureau du respect de la personne

<https://respect.umontreal.ca/accueil/>

GRILLE DE CONVERSION DES NOTES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique. C'est cette valeur numérique qui sert au calcul de la moyenne de groupe. **Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.**

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE CONCERNANT LE BARÈME SUCCÈS OU ÉCHEC (S/E)

À tous les cycles d'études, pour tous les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE STANDARDISATION DES NOTES AU PREMIER CYCLE

Sauf exception, au premier cycle, dans les cours de 30 étudiants et plus, la moyenne finale de groupe doit se situer entre **65.0% et 79.0%** inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué.

Si la moyenne finale des notes est inférieure à 65.0% ou supérieure à 79.0% dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 65,0% ou ne dépasse pas 79,0%.

Si toutefois la distribution des notes s'éloignait trop de la courbe normale, ou si la correction ci-dessus était trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée. Par exemple, l'enseignant(e) *peut* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause. Les autres questions de l'évaluation voient alors leur pondération augmenter proportionnellement.

La politique ne s'applique pas aux cours de service (offerts exclusivement dans d'autres départements ou facultés, et cours de niveau collégial PSY19XX). Aussi, en raison de leur composante pratique, **les cours suivants sont exclus de la politique de standardisation**, peu importe le nombre de personnes inscrites au cours :

- Cours obligatoires des cheminement honor (baccalauréats en psychologie et en neuroscience cognitive)
 - PSY40001/PSY40002
 - PSY6028, PSY6022, PSY6913
- Stages d'initiation à la psychologie 1 et 2 (PSY3298 et PSY3299)
- Méthodes et techniques d'entrevue (PSY3129)
- Analyses quantitatives en psychologie 2 (PSY3204)
- Laboratoires (PSY2007, PSY3008, PSY3009, NCM2200)